

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 7 novembre 2023

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 6 novembre 2023 à 19h00 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Henri Pariseau, maire
 Monsieur Luc Dallaire, conseiller siège #1
 Madame Nathalie Lacasse, conseillère siège #2
 Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
 Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
 Madame Isabelle Loignon, conseillère siège #5
 Madame Marie-Andrée Vanzeveren, conseillère siège #6

Madame Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h20 par Monsieur le Maire Henri Pariseau. Madame Adèle Grou agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2023-11-127

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 2 octobre 2023

3.2 Suivi du procès-verbal du 2 octobre 2023

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

5.0 CORRESPONDANCE

5.1 Correspondance générale

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

6.2 Comptes à payer

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses

6.4 Atelier de travail du budget

7.0 VOIRIE

7.1 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)

8.0 AQUEDUC

9.0 AVIS DE MOTION**10.0 RÈGLEMENTS****11.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.1 Adoption du plan de sécurité civile mis à jour
- 11.2 Offre de services archivistes
- 11.3 Lettre d'appui pour la Grande Nuit de la poésie
- 11.4 Demande de droit de passage pour les motoneiges
- 11.5 Date des séances 2024
- 11.6 Fermeture du bureau pour le temps des Fêtes
- 11.7 Souper des Fêtes de la MRC de Coaticook
- 11.8 Souper des Fêtes de la Municipalité
- 11.9 Demandes de don

12.0 VARIA**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale par intérim

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité.

3.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**3.1 De la séance ordinaire du 2 octobre 2023**

Remis à une séance ultérieure.

3.2 Suivi du procès-verbal du 5 septembre 2023

La directrice générale par intérim fait une description verbale des suivis depuis le 2 octobre 2023.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**4.1 Questions des citoyens**

Il n'y a pas de public.

5.0 CORRESPONDANCE

La Directrice générale par intérim a transféré aux élus les correspondances les concernant reçues depuis le 2 octobre 2023 et leur fait un résumé verbal du contenu de celles-ci.

6.0 TRÉSORERIE**6.1 Comptes payés****Résolution 2023-11-128**

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des paiements émis durant la période du 29 septembre au 2 novembre 2023 au montant de 101 426,02 \$;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 101 426,02 \$ pour la période du 29 septembre au 2 novembre 2023.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2023-11-129

Considérant que la directrice générale par intérim dépose la liste des comptes à payer en date du 7 novembre 2023 au montant de 26 646,50\$;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 26 646,50 \$.

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Dépôt du rapport d'autorisation des dépenses faites par la directrice générale

En conformité avec le Règlement 07-247 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires et autorisant une délégation de compétences, la directrice générale par intérim dépose le rapport des autorisations de dépenses qui ont été faites entre le 29 septembre et le 2 novembre 2023.

Aucune dépense non planifiée n'a été autorisée.

6.4 Atelier de travail du budget

Les membres du conseil municipal cédulent l'atelier de travail du budget qui aura lieu le 22 novembre 2023 à 18h30.

7.0 **VOIRIE**

7.1 Programme d'aide à la voirie locale (PPA-CE)

Résolution 2023-11-130

Considérant que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

- Considérant que** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
- Considérant que** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
- Considérant que** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

Que le conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette approuve les dépenses d'un montant de 15 220,15 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité.

8.0 AQUEDUC

Le conseiller Luc Dallaire fait un retour sur la visite du réseau d'aqueduc avec Ministère de l'Environnement. Il partage aux conseillers les commentaires qui ont été émis suite à la visite ainsi que les mesures correctives qui seront apportées au réseau d'aqueduc.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Adoption du plan de sécurité civile mis à jour

Résolution 2023-11-131

- Considérant que** la Loi sur la sécurité civile a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;
- Considérant que** les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;
- Considérant que** par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;
- Considérant que** les conseils municipaux d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette désirent assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;
- Considérant que** le plan de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette a été rédigé en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la Loi sur la sécurité civile et du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours

minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ;

Considérant qu' il est prévu que le plan soit mis à jour annuellement et que la municipalité a procédé à ladite mise à jour en 2023 ;

Considérant que les pages corrigées ont été substituées à tous les exemplaires du plan de sécurité civile et des fascicules opérationnels transmis aux membres de l'Organisation municipale de la sécurité civile ;

SUR PROPOSITION du le conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le plan municipal de sécurité civile intermunicipal d'East Hereford et de Saint-Venant-de-Paquette, mis à jour ;

De transmettre copie de la résolution à la Direction régionale de la sécurité civile de la Montérégie et de l'Estrie.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Offre de services archiviste

Résolution 2023-11-132

Considérant le dépôt de l'offre de services de L'archiviste Michel Hamel relativement à la gestion des documents et des archives de la municipalité pour l'année 2024 ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren
IL EST RÉSOLU

D'accepter l'option 3 de l'offre de services de L'archiviste Michel Hamel pour la gestion des documents et archives de la municipalité pour un montant de 1 340,83 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Lettre d'appui pour la Grande Nuit de la poésie

Résolution 2023-11-133

Considérant que les Amis du Patrimoine souhaitent obtenir l'appui de la Municipalité pour la tenue de la prochaine Grande Nuit de la poésie qui aura lieu le 17 août 2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale par intérim à signer et transmettre une lettre d'appui pour la Grande Nuit de la Poésie aux Amis du patrimoine.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Demande de droit de passage pour les motoneiges

Résolution 2023-11-134

Considérant que le club auto-neige-Cookshire a envoyé une lettre de demande de droit de passage sur le Rang 10 pour circuler en motoneige sur une portion d'un (1) kilomètre;

Considérant que le club auto-neige-Cookshire a des ententes verbales avec les résidents du 10e Rang ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le club auto-neige-Cookshire à emprunter le Rang 10 sur la portion d'un (1) kilomètre spécifiée dans leur lettre envoyée à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Dates des séances 2024

Résolution 2023-11-135

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, les dates de ses séances ordinaires du conseil pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024, les séances débuteront à 19h00 et se tiendront le :

- | | | |
|-------------------|--------------------|---------------------|
| - Lundi 8 janvier | - Lundi 5 février | - Lundi 4 mars |
| - Mardi 2 avril | - Lundi 6 mai | - Lundi 3 juin |
| - Mardi 2 juillet | - Lundi 5 août | - Mardi 3 septembre |
| - Lundi 7 octobre | - Lundi 4 novembre | - Lundi 2 décembre |

De publier un avis public du contenu du présent calendrier.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 Fermeture du bureau pour la période des Fêtes

Résolution 2023-11-136

Considérant que la directrice générale par intérim a présenté au conseil une proposition pour la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Luc Dallaire,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la proposition de la directrice générale par intérim et de fermer le bureau pour la période des Fêtes du lundi 25 décembre 2023 au jeudi 4 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 Souper des Fêtes de la MRC de Coaticook

Résolution 2023-11-137

Considérant que la MRC de Coaticook organise une soirée pour le temps des fêtes ;

Considérant que cette soirée aura lieu le 1er décembre prochain au sous-sol de l'Église de Compton ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,

APPUYÉE par la conseillère Isabelle Loignon,
IL EST RÉSOLU

De réserver 2 billets pour un total de 140,00 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Souper des Fêtes de la Municipalité

La directrice générale par intérim valide avec les membres du conseil la liste d'invités pour le souper de Noël de la Municipalité qui aura lieu le 2 décembre 2023 à la Maison de l'arbre.

11.9 Demandes de don

Les membres du conseil ne souhaitent pas faire de dons aux fondations qui les ont sollicités.

12.0 VARIA

12.1 Soumission pour le déneigement

La conseillère Isabelle Loignon déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier dans le dossier, elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce dossier. La conseillère Isabelle Loignon quitte son siège à 20h30.

Résolution 2023-11-138

Considérant que la Ferme Loignon Lavigne inc. a transmis à la Municipalité une offre de service pour le déneigement du centre municipal, du chemin Saint-Joseph et de la cour de l'église pour la saison hivernale 2023/2024 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Luc Dallaire,
APPUYÉE par la conseillère Nathalie Lacasse,
IL EST RÉSOLU

D'accorder le contrat de déneigement du centre municipal, du chemin Saint-Joseph et de la cour de l'Église pour la saison hivernale 2022/2023 à la Ferme Loignon Lavigne inc. pour un montant de 2 000,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à la majorité.

La conseillère Isabelle Loignon reprend son siège à 20h32.

12.2 Renouée du Japon

Le conseiller Luc Dallaire partage aux membres du conseil le plan d'action qu'il a établi en collaboration avec la MRC pour éviter que la Renouée du Japon se propage davantage dans la Municipalité.

12.3 Responsable voirie

Le conseiller Jacques Inkel est nommé élu responsable de la voirie.

12.4 Cartes

Les membres du conseil souhaitent offrir des cartes de félicitations à Madame Georgette Roy pour la mention spéciale qui lui a été faite par Madame la députée Geneviève Hébert à l'Assemblée nationale et à Monsieur Richard Séguin pour sa réception d'un doctorat honorifique de l'Université de Sherbrooke.

12.5 Pancartes

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une pancarte indiquant que le chemin est fermé l'hiver doit être enlevée de sur un arbre dans le chemin du 10^{ième} Rang.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Monsieur le Maire Henri Pariseau fait un résumé des réunions auxquelles il a assisté depuis le dernier conseil.

Le conseiller Luc Dallaire fait un retour sur la rencontre de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) à laquelle il a assisté le mois dernier.

Le conseiller Claude Desbiens informe les membres du conseil que la soirée loisirs aura lieu le vendredi 10 novembre à 19h00.

La conseillère Isabelle Loignon rappelle aux membres du conseil que le Souper des Fêtes avec les Amis du patrimoine aura lieu le 2 décembre prochain et fait un retour sur la fin des activités de la saison des Amis du patrimoine.

La conseillère Marie-Andrée Vanzeveren fait un suivi sur la halte paysage qui a été installée de manière temporaire, avant l'installation finale, derrière la Maison de l'arbre ainsi que pour les nouveaux arrivants dans la municipalité.

13.2 Directrice générale par intérim

La directrice générale par intérim aborde avec les membres du conseil le kilométrage effectué par le conseiller Luc Dallaire pour la visite d'un parc éolien à Saint-Paul-de-la-Croix. Le sujet sera abordé de nouveau dans une séance du conseil ultérieur. Elle fait également part de la demande d'augmentation de salaire de Madame Guylaine Robitaille qui s'occupe du ménage du Centre communautaire. Les membres du conseil discuteront de ladite augmentation de salaire une fois qu'il y aura une ébauche plus concrète du budget 2024.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a pas de public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2023-11-139

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION de la conseillère Nathalie Lacasse,
APPUYÉE par la conseillère Marie-Andrée Vanzeveren,
IL EST RÉSOLU

De lever la séance, il est 21h54.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Henri Pariseau
Maire

Madame Adèle Grou
Directrice générale et greffière-
Trésorière par intérim

Je, Henri Pariseau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Adèle Grou, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.